Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_41-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, RIVIERE BAPTISTE, GALL ALEXIA, FORESTIER ADRIEN, HUCKERT KATIA, LESPERON DOMINIQUE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, CAGNINA MARC, DIACONU MIHAELA, WURTZ YVES, GROSRENAUD ALAIN, FOEHR SABINE, ESCH JOCELYN

Ont donné pouvoir : COLY MARIE à FORLER BRIGITTE ; HEITZ PATRICIA à HILSEBEIN SARAH

Absent excusé :

Secrétaire de séance : GALL ALEXIA

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19	Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17	Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 06 octobre 2026

DELIBERATION N° 41/2026
LOCATION DES SALLES COMMUNALES
CRÉATION D'UN TARIF WEEK-END « CUISINE SANS VAISSELLE »
ET RÉVISION DU TARIF DE CASSE OU PERTE DE L'ADAPTATEUR DE COFFRET ÉLECTRIQUE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de compléter la grille tarifaire des salles communales sur deux points.

1. Création d'une option « cuisine sans vaisselle » pour les locations de week-end. Aujourd'hui, la location de la cuisine le week-end inclut d'office la vaisselle communale. Il est proposé d'ajouter une formule « tables + chaises + cuisine sans vaisselle », facturée 100 € de moins que la formule avec vaisselle. Cette option répond à plusieurs constats :

- De nombreux locataires font appel à un traiteur qui fournit sa propre vaisselle, ou utilisent de la vaisselle réutilisable personnelle ; ils paient aujourd'hui un service dont ils ne se servent pas ;
- Le tarif reflète mieux le service réellement rendu, ce qui renforce l'équité entre usagers ;
- La vaisselle communale est moins sollicitée, donc moins de casse, de perte et de renouvellement à la charge de la commune ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_41-DE

- Les états des lieux sont allégés : l'inventaire de la vaisselle à l'entrée et à la sortie n'est plus nécessaire, ce qui libère du temps d'agent ;
- Les litiges liés à la vaisselle rendue sale ou incomplète, et l'application du forfait correspondant, sont réduits ;
- Les salles gagnent en attractivité grâce à une offre plus souple et plus accessible.

2. Révision du tarif de casse ou perte de l'adaptateur de coffret électrique. Il est proposé de porter ce tarif de 200 € à 300 €, pour les raisons détaillées plus bas.

Les autres tarifs de location, de caution, de forfait ménage et de location de matériel restent inchangés.

TARIFS DE LOCATION PROPOSÉS

Le nouveau tarif « cuisine sans vaisselle » s'applique aux locations de week-end, du samedi 8h00 au dimanche 19h00, ainsi que du 31 décembre au 1er janvier. Il comprend les tables, les chaises et la cuisine.

« Commune » désigne les habitants de la commune et les associations ayant leur siège social à Mittelhausbergen et pratiquant une activité dans le village. « Extérieurs » désigne les personnes extérieures à la commune.

Salle(s)	Bénéficiaire	Cuisine sans vaisselle (nouveau tarif)	Cuisine avec vaisselle (pour rappel)
Le Tilleul (80 personnes max.)	Commune	**360 €**	460 €
Le Tilleul (80 personnes max.)	Extérieurs	**580 €**	680 €
Le Tilleul + L'Olivier (150 personnes max.)	Commune	**600 €**	700 €
Le Tilleul + L'Olivier (150 personnes max.)	Extérieurs	**800 €**	900 €
Le Chêne (500 personnes assises)	Commune	**670 €**	770 €
Le Chêne (500 personnes assises)	Extérieurs	**870 €**	970 €
Le Chêne + Le Tilleul (580 personnes assises)	Commune	**1 000 €**	1 100 €
Le Chêne + Le Tilleul (580 personnes assises)	Extérieurs	**1 200 €**	1 300 €
Le Chêne + Le Tilleul + L'Olivier (650 personnes assises)	Commune	**1 150 €**	1 250 €
Le Chêne + Le Tilleul + L'Olivier (650 personnes assises)	Extérieurs	**1 450 €**	1 550 €

Le locataire qui choisit la formule sans vaisselle n'a pas accès à la vaisselle communale. Le choix de la formule est arrêté à la signature du contrat de location.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_41-DE

CASSE ET PERTE : ADAPTATEUR DE COFFRET ÉLECTRIQUE

Le tarif facturé en cas de casse ou de perte de l'adaptateur de coffret électrique passe de 200 € à 300 €.

Matériel	Tarif actuel	Tarif proposé
Adaptateur de coffret électrique	200 €	**300 €**

Cette révision se justifie par les éléments suivants :

- **Couvrir le coût réel de remplacement.** Le prix d'achat de ce matériel électrique professionnel a augmenté. Le tarif de 200 € ne couvre plus la fourniture d'un adaptateur neuf, acheté 230€ HT.
- **Intégrer les frais annexes.** Au prix de la pièce s'ajoutent la commande, la livraison, puis la vérification et la remise en service par les agents techniques.
- **Compenser l'indisponibilité.** Sans adaptateur, le coffret électrique ne peut pas être mis à disposition des locataires suivants pendant le délai de réapprovisionnement, ce qui prive la commune de la recette correspondante (50 € par mise à disposition).
- **Responsabiliser les utilisateurs.** Il s'agit d'un équipement de petite taille, facile à égarer ou à emporter par mégarde. Un tarif plus dissuasif incite à le restituer en fin de location.
- **Préserver la sécurité.** Cet adaptateur conditionne un raccordement électrique conforme. Sa perte ne doit pas conduire les utilisateurs à recourir à des branchements de fortune.
- **Ne pas faire supporter la charge au contribuable.** Le coût d'un matériel perdu ou détérioré par un locataire doit rester à la charge de ce locataire, et non du budget communal.

Les autres tarifs de casse ou perte restent inchangés, de même que la facturation minimale de 15 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2541-12 et L. 2144-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1 ;

Vu la délibération 20/2026 du 11 avril 2026 fixant les tarifs de location des salles communales ;

Vu la délibération 29/2026 du 5 juin 2026 modifiant les tarifs de locations des salles communales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs d'utilisation des locaux et du matériel communaux ;

Considérant l'intérêt de proposer aux usagers une formule de location de la cuisine sans vaisselle, à un tarif adapté au service rendu ;

Considérant que le tarif de casse ou perte de l'adaptateur de coffret électrique ne couvre plus son coût de remplacement ;

Sur proposition de monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 19 voix POUR :

Article 1 - CRÉE un tarif de location de week-end « tables + chaises + cuisine sans vaisselle » et en **FIXE** les montants conformément au tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_41-DE

Article 2 - FIXE à 300 € le tarif facturé en cas de casse ou de perte de l'adaptateur de coffret électrique.

Article 3 - DIT que les autres tarifs fixés par la délibération du 11 avril 2026 restent inchangés.

Article 4 - DIT que ces tarifs s'appliquent aux contrats de location signés à compter du 12 octobre 2026.

Article 5 - DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Article 6 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 12 octobre 2026
Le Maire, Alexandre LORENTZ

